

Projet éducatif de l'accueil périscolaire et extrascolaire « Cally-Nant ».

Préambule :

a) A propos de Cally-Nant et du PEDT

Cally-Nant est un ASLH (accueil de loisirs sans hébergement) géré par une association de parents d'élèves depuis l'année scolaire 2008-2009. Le nom de l'accueil de loisirs est une référence au « Nant de Cally », terme issu du dialecte local pour désigner le ruisseau traversant les trois communes du groupe scolaire Alexandre Dumas : Chêne en Semine, Franclens, Saint-Germain-sur-Rhône.

Comme tous les accueils collectifs de mineurs, notre structure est sous la tutelle de la DDCS 74 (direction départementale de la cohésion sociale) et de la PMI (protection maternelle et infantile) pour les enfants de moins de 6 ans. Ces organismes veillent au respect du cadre légal en vigueur (sécurité des locaux, taux d'encadrement des enfants, etc...). Ils peuvent réaliser des contrôles ou dispenser des conseils au sein de la structure.

Le bureau de l'association est l'organisateur de l'accueil. Il est composé de 5 membres élus (1 présidente, 2 co-trésoriers et 2 co-secrétaires). Ce bureau gère 4 employées (1 directrice et 3 animatrices) ainsi que de nombreux stagiaires ou jeunes en observation. Chaque ressource humaine a les qualifications et les compétences requises pour mener à bien ses missions.

Nous fonctionnons grâce à la participation financière des parents et aux subventions. Celles-ci sont essentiellement issues de la CAF, du SIVU, de la Communauté de Communes de la Semine et des communes voisines.

Depuis la réforme des rythmes scolaires, les collectivités territoriales partageant des structures éducatives d'âge préscolaire et scolaire agissant avant, pendant et après l'école, sont encouragées à rédiger un projet éducatif territorial ou « PEDT ». Le rôle du PEDT est d'équilibrer la journée de l'enfant. Nous sommes associés à celui du SIVU de Chêne en Semine, Franclens et Saint-Germain sur Rhône. Ce document expose les modalités d'accueil des enfants (horaires de l'école, de la cantine, de l'accueil périscolaire, nombre d'enfants accueillis, etc...) ainsi que les objectifs généraux poursuivis, en particulier lors des TAP dont la gestion relève du SIVU.

b) Qu'est-ce que le projet éducatif implique ?

Le projet éducatif est un document à caractère obligatoire dont les contenus et modalités de mise en œuvre sont déclinés dans le décret n° 2002-885 du 3 mai 2002.

Le projet éducatif a pour vocation d'organiser, en complément des savoirs enseignés à l'école, des activités de qualité qui contribuent à l'attractivité du territoire local pour *tous* les enfants, y compris les enfants en situation de handicap, et ce afin de favoriser leur développement et leur épanouissement. Il doit également permettre de susciter l'apprentissage de la citoyenneté, créer des liens sociaux et des échanges et sensibiliser les enfants à la notion de laïcité. Enfin, il contribue à promouvoir l'autonomie, le respect, l'esprit de collaboration et la solidarité.

Le projet éducatif est rédigé par l'organisateur et traduit son engagement, ses priorités et ses principes. Il est formalisé par un document et fixe des orientations (que l'équipe d'animation mettra en œuvre au moyen d'un projet pédagogique) ainsi que les moyens à mobiliser à son application pour les trois années à venir (2022 – 2025).

Le projet éducatif propre à Cally-Nant rejoint le PEDT et le Plan Mercredi en plusieurs points en cela qu'il favorise :

- la mise en place d'activités de qualité, réfléchies et préparées en amont, conformément à un thème bien défini,
- le respect du rythme de l'enfant,
- le développement de l'autonomie de l'enfant,
- l'attention portée aux besoins propres à chaque catégorie d'âge,
- l'apprentissage de la vie citoyenne,
- le maillage social sur le territoire concerné,
- l'inclusion des enfants en situation de handicap,
- le respect de la différence, l'ouverture aux autres et la solidarité,
- l'accessibilité aux activités proposées indépendamment du milieu social ou de l'existence d'un handicap,
- la découverte de la richesse du territoire local.

Nous avons à cœur de mener des actions cohérentes avec les autres lieux d'accueil des enfants au cours de la journée (école, TAP). Notre action se situe dans le champ de l'éducation populaire : un accueil de loisirs n'est pas une garderie. Notre équipe d'animation s'implique dans des activités favorisant l'éveil des enfants. **Les aider à grandir ensemble en respectant leurs différences, favoriser leur intégration au groupe et plus largement à la société, voilà notre mission !**

1. Cally-Nant : Qui ? Pour qui ? Quand ? Où ? Comment ?

Cally Nant propose un accueil sécurisé dans des locaux adaptés, avec une amplitude horaire qui répond aux besoins des familles et qui respecte l'organisation nécessaire à un accueil de loisirs.

➤ Qui ?

Le rôle de la directrice

La directrice est garante du projet éducatif. Elle se doit de le présenter et de l'expliquer à l'équipe d'animation afin de prévoir les orientations du projet pédagogique dont elle élabore et évalue la mise en œuvre.

La directrice a un rôle d'informateur auprès des familles sur le programme d'animation, le comportement de leurs enfants, les temps forts de la journée, etc.

La directrice doit s'assurer de la sécurité des enfants au sein des locaux et à l'extérieur.

La directrice assure également un suivi administratif de l'activité de la structure (état des présences des enfants et des animateurs, inscriptions des enfants, gestion des plannings, etc.).

Le rôle des animatrices

Grâce à leur sens de l'écoute, les animatrices instaurent un cadre relationnel favorisant le respect

mutuel et la convivialité. Elles adaptent les activités proposées en fonction du rythme de l'enfant et du moment de la journée. Elles veillent également à ce que chaque enfant puisse exprimer ses souhaits et ses envies d'activités. Celles-ci sont obligatoirement ludiques et pédagogiques.

Afin de répondre de manière transversale aux objectifs pédagogiques du projet éducatif, les animatrices doivent adopter une démarche pédagogique cohérente sur tous les temps en observant les modalités suivantes :

- Avoir une attitude d'écoute bienveillante permanente
- Respecter et faire respecter les consignes et les règles de vie
- Utiliser un langage correct et non agressif. Adapter aussi son langage en fonction du public.
- Savoir animer de manière dynamique et dans la convivialité chaque temps de la journée de l'enfant
- Ne pas crier (ce n'est pas un gage d'autorité)
- Être toujours cohérent devant les enfants
- Instaurer un climat de confiance avec les parents

➤ Pour qui ?

Nous accueillons les enfants d'âge scolaire relevant du groupe scolaire Alexandre Dumas. Ils peuvent fréquenter la structure dès les grandes vacances précédant la rentrée en petite section et jusqu'à la rentrée en sixième. Les enfants des communes extérieures au groupe scolaire Alexandre Dumas peuvent également être accueillis.

Notre structure peut accueillir des enfants présentant un handicap. Un projet individualisé est formalisé avec la directrice et un membre du bureau dans ce cas.

➤ Quand ?

Périscolaire

La structure est ouverte en périscolaire de 7 h à 8 h 30 le matin, de 16 h 30 à 18 h 30 les lundis-mardi-jeudi et vendredi soir. Les enfants amènent leur goûter.

Le mercredi, l'accueil périscolaire débute à 7 h avec la prise du repas. L'horaire de fermeture est 18 h 30, comme les autres soirs de la semaine. Le goûter du mercredi est fourni par l'accueil de loisirs.

Extrascolaire

Pendant les vacances, l'accueil extrascolaire a lieu de 7 h à 18 h 30. Le goûter est fourni par la structure. Le repas peut-être fourni et facturé par Cally-Nant ou pris à la maison. **La structure ferme pendant les vacances de Noël et 2 semaines l'été.**

➤ Où ?

Cally-Nant se trouve dans les locaux de l'école Alexandre Dumas. L'entrée est sécurisée et se fait du côté de l'école primaire : il faut sonner pour qu'un animateur vienne ouvrir la porte. **Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à la porte et les remettre à un animateur.**

Nous disposons d'une grande salle dans laquelle ont lieu les jeux libres, les activités manuelles, la lecture, etc... Nous utilisons également la salle de motricité de l'école, la cour et le préau, la cantine,

le hall. Pendant l'été nous pouvons également occuper une salle de classe. Les locaux sont adaptés à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

➤ **Comment ?**

Les nouvelles inscriptions, pour l'année scolaire suivante, se font **auprès de la directrice** de la structure lors de l'inscription des enfants à l'école. Toutefois, des inscriptions sont possibles à tout moment de l'année, sur rendez-vous avec la directrice, dans la limite des places disponibles. Lors de l'inscription, un livret d'accueil est remis aux parents : il contient les informations pratiques, projets éducatif et pédagogique de la structure, le règlement intérieur. **Nous demandons aux parents de lire ces documents et de remettre à la directrice le coupon stipulant qu'ils ont pris connaissance du projet proposé et du règlement intérieur à respecter. Ce coupon doit être daté et signé.**

Chaque famille s'acquitte d'une adhésion annuelle de 15 euros. **Cette adhésion rend les parents membres de l'association (on peut aussi devenir membre sans être parent).** À ce titre ils peuvent participer aux réunions du bureau et voter lors de son élection (assemblée générale, une fois par an). Ils peuvent en tout temps émettre des suggestions concernant l'accueil de leurs enfants.

Une fois l'enfant inscrit dans la structure, il appartient aux parents de nous communiquer ses heures de présence au plus tard chaque semaine avant le jeudi midi pour la semaine suivante. L'inscription à l'accueil extrascolaire se fait deux semaines avant le début des vacances. Les enfants peuvent également être inscrits à l'année à des créneaux horaires fixes.

Les absences annoncées deux jours ouvrables à l'avance ou excusées par un certificat médical ne sont pas facturées.

Une fois par mois, une facture est éditée. Le montant dépend des heures de présence des enfants et du quotient familial. La tarification est progressive en fonction du revenu des parents. Elle est affichée à l'entrée de la structure.

2. Les axes éducatifs guidant le projet pédagogique de l'équipe d'animation.

A. L'accueil de loisirs soutient le développement de l'enfant.

➤ **Les activités**

Ce soutien au développement s'opère à travers la mise en place d'**activités variées** respectant le **rythme des enfants** et les **besoins propres à chaque classe d'âge**. Il y a, en outre, une considération pour le fait que les enfants n'ont pas les mêmes besoins en accueil périscolaire et en accueil extrascolaire.

L'accueil de loisirs est un espace où les enfants sont au cœur de toutes les préoccupations. Comme ils cherchent d'abord à s'amuser, à passer de bons moments avec leurs copains, il faut faire en sorte que venir au centre ne soit pas une source de contrainte pour eux. Cela doit être un lieu agréable, synonyme d'amusement et de dépaysement. À cette fin, de nombreuses activités éducatives sont mises en œuvre pour faire sortir les enfants du cadre culturel auquel ils sont habitués et leur faire découvrir de nouvelles choses qui contribuent à former leur jugement critique et leur capacité à vivre en société avec les autres.

Les activités proposées s'intègrent dans des temps définis, permettant ainsi aux enfants d'avoir des

points de repère sur le déroulement de leur journée. Elles s'insèrent, en outre, dans un projet pédagogique avec des objectifs déterminés à l'avance. Toutefois, il faut bien garder à l'esprit que l'enfant est là, avant tout, pour profiter d'un moment de détente et/ou de vacances et qu'il n'est nullement obligé de faire l'activité qui a été programmée s'il n'en a pas envie.

➤ **La cohérence éducative**

Nous portons une attention particulière à la complémentarité et à la cohérence éducative sur notre territoire. Dans l'élaboration des activités mises en place au sein de la structure, nous prendrons ainsi en compte les thèmes principaux du projet d'école pour 2022-2025 — notamment l'éducation à la citoyenneté et la mise en place d'une école inclusive pour les élèves en situation de handicap.

➤ **Un temps sans contrainte**

La réforme des rythmes scolaires a donné un nouveau cadre à l'accueil des enfants à la fois à l'école et autour d'une journée d'école : en périscolaire, ils ont besoin de temps libre, sans contraintes excessives. Ceci signifie que le temps alloué aux repas et aux collations est une vraie pause : aucune activité structurée n'est proposée immédiatement à la sortie de l'école pour laisser le temps aux enfants de décompresser pendant qu'ils goûtent.

➤ **Le jeu libre**

Une fois cette période passée, les animateurs supervisent le jeu libre, participent à un jeu initié par les enfants, ou proposent une activité. L'implication de l'animateur est en fonction des besoins du groupe d'enfants. Le jeu libre, loin d'être un temps perdu, permet à l'enfant de développer son imaginaire. Les enfants sont encouragés à jouer dehors dès que le temps le permet.

➤ **Le repos**

Cally-Nant propose également aux enfants un espace propice au repos, à la lecture ou à la révision des leçons après la période libre du goûter. Toutefois, **le périscolaire n'est pas une étude surveillée** : l'animateur permet à l'enfant de faire son travail pour éviter cette charge à la maison à une heure tardive. En revanche, aucun enfant n'y est contraint, même si les parents le demandent.

➤ **Le mercredi et l'extrascolaire**

L'accueil périscolaire du mercredi et l'accueil extrascolaire des vacances permettent à l'équipe d'animation de réaliser des activités nettement plus élaborées. Les différents aspects psychomoteurs du développement de l'enfant (motricité fine, activité physique, langage, socialisation) sont sollicités à travers des activités ludiques et culturelles : organisation de sorties dans la nature ou au musée, bricolage, jardinage, etc... La notion de plaisir est présente dans tous les projets d'animation et les activités sont adaptées à la maturité des enfants.

B. L'accueil de loisirs permet à l'enfant d'appréhender la vie citoyenne.

➤ **Favoriser le « vivre-ensemble »**

L'enfant prend petit à petit sa place dans la société à travers certaines dimensions présentes dans un accueil de loisirs : confrontation de sa propre liberté à la limite représentée par la liberté des autres, intégration d'un corpus de règles organisant la vie de groupe, développement de la solidarité à travers le partage des tâches et l'ouverture aux autres.

➤ **le handicap n'est pas un obstacle**

Plusieurs enfants « différents », neuro-atypiques, qui présentent des troubles de l'attention ou du développement, fréquentent actuellement la structure. Il y a aussi des enfants autistes. Nous considérons cet élément comme une richesse, une chance pour les enfants d'apprendre à tisser des relations variées.

Nous mettons tout en œuvre de sorte que l'inclusion soit un prérequis indispensable à toute forme de progrès pour l'enfant en situation de handicap. Ce dernier a autant besoin d'être confronté à la différence que nous ; le forcer à fréquenter uniquement d'autres enfants handicapés ne l'aide pas à s'ouvrir sur le monde. Nous nous employons à habituer nos jeunes neurotypiques à fréquenter, dès la maternelle, des enfants différents dans le but de les aider à devenir plus tard des adultes plus tolérants et plus compréhensifs.

L'équipe d'animation veille à la qualité de l'accueil de chaque enfant : elle s'assure quotidiennement de l'absence de discrimination au sein de la structure et sensibilise les enfants à l'importance du respect mutuel dans le groupe. Ainsi, la politesse, la participation à la vie collective, la tolérance, sont des bases sans cesse rappelées.

➤ **un environnement riche et varié**

Nous avons la chance de nous trouver dans un environnement très riche : faune, flore, diversité des paysages sont autant de ressources « gratuites » et « communes » à disposition. En conformité avec la charte de qualité du Plan Mercredi, Cally-Nant souhaite développer la connaissance et le respect de l'environnement immédiat dans lequel les enfants évoluent.

C. L'accueil de loisirs respecte le principe de co-éducation.

L'éducation des enfants est un **processus continu qui débute à la maison, mais se poursuit à l'extérieur du foyer**, notamment à l'école et au centre de loisirs.

Donner des repères cohérents aux enfants nécessite une bonne communication entre les différents intervenants qui s'occupent de lui. C'est pourquoi nous rencontrons la directrice de l'école ou le président du SIVU au moins une fois par an. Nous avons également à cœur d'**associer les parents à nos projets** : les moments festifs et réunions mensuelles auxquels ils sont conviés sont autant de moments à saisir pour échanger autour des enfants.

Par ailleurs, la plupart des enfants qui entrent à l'accueil de loisirs à la rentrée scolaire sont issus de la crèche gérée par la communauté de communes : la co-éducation suppose une transition facilitée d'une structure à l'autre par l'organisation d'activités communes pour les 2-6 ans (groupe des grands à la crèche et enfants de moins de 6 ans à l'accueil de loisirs).

Enfin, la bibliothèque municipale est un lieu que les enfants fréquentent à la fois avec leurs parents, avec l'école et avec l'accueil de loisirs. Nous souhaitons maintenir le partenariat existant avec la bibliothèque à travers le développement d'activités ludiques autour du livre.

3. Les modalités d'évaluation du projet éducatif.

Les réunions du bureau associatif ont lieu chaque mois, et la présence des membres de l'équipe d'animation une fois par trimestre est fortement souhaitée. Cette rencontre trimestrielle permet

d'évaluer la pertinence du projet éducatif à travers différents indicateurs :

- **Attractivité de la structure**, nombre d'enfants inscrits en périscolaire et en extrascolaire.
- Appréciation par les animatrices de l'**adhésion des enfants** aux activités proposées de manière globale, mais également spécifiques (par catégorie d'âge et par sexe). Ainsi, par exemple, une activité n'intéressant pas les 9-11 ans ou ne motivant que les garçons doit être repensée et proposée sous un autre angle, rendue accessible à tous.
- **Relevé des incivilités ou des conflits constatés...** Ce relevé sert de base à une réflexion permanente autour de l'autorité intégrant les principes de l'éducation bienveillante.
- **Adéquation entre les axes du projet éducatif et la formation continue proposée à l'équipe d'animation** : les apports théoriques et pratiques des formations ont-ils permis le développement de projets au sein de l'accueil de loisirs ? Les acquisitions individuelles profitent-elles au groupe d'animation dans son ensemble ?
- Suivi des projets en collaboration avec l'école, la crèche, la bibliothèque, etc...
- **Participation des parents** à la vie de l'association.

Enfin, l'application du projet éducatif à travers le projet pédagogique est garantie par la présence occasionnelle de la présidente pendant les périodes d'accueil, associée à un échange fréquent et facile des informations entre l'équipe d'animation et le bureau organisateur de l'accueil de loisirs.